

DEMANDE DE NIE

1. Vous RÉSIDEZ dans l'un des 14 DÉPARTEMENTS de notre circonscription consulaire ?
01 / 03 / 07 / 15 / 21 / 26 / 38 / 42 / 43 / 63 / 69 / 71 / 73 / 74

OUI

NON

2. La formalité pour laquelle vous demandez un NIE nécessite un SÉJOUR EN ESPAGNE DE MOINS DE 3 MOIS ?

Contactez le Consulat Général espagnol CORRESPONDANT A VOTRE LIEU DE RÉSIDENCE

OUI

NON

3. Depuis votre majorité...
A) vous avez eu un PASSEPORT o CARTE D'IDENTITÉ ESPAGNOLS?
ET/OU
B) vous avez été IMMATRICULÉ-E dans un CONSULAT ESPAGNOL?

Si vous allez séjourner en Espagne plus de 3 mois, vous devez demander le NIE SUR PLACE, au service Immigration d'un COMMISSARIAT DE POLICE

NON

OUI

Vous pouvez faire votre demande de NIE en prenant RDV EN LIGNE via le lien suivant : www.exteriores.gob.es/Consulados/LYON/fr/ServiciosConsulares/Paginas/NIE.aspx
PIÈCES À APPORTER le jour du RDV :

Votre dossier de nationalité doit être étudié :
ENVOYEZ LES PIÈCES SUIVANTES à cog.lyon.nie@maec.es

1^o Le formulaire EX-15 (complétez et imprimez les 2 premières pages seulement)

2^o ORIGINAL ET PHOTOCOPIE du PASSEPORT ou CNI EN VIGUEUR (la prolongation automatique prévue par les autorités françaises n'est PAS PRISE EN COMPTE)

3^o Le formulaire 790-012 (à compléter en ligne et première page à imprimer seulement)

1^o Acte de naissance espagnol intégral

2^o Décret de naturalisation ou certificat de nationalité française

3^o CNI et/ou passeport français

4^o Photocopie du dernier passeport ou DNI espagnol, si vous les possédez

- Le cas échéant, l'étude du dossier de nationalité exige un délai de plusieurs jours.
- Pour être étudié, le dossier de nationalité doit être complet et lisible : merci de scanner les pièces demandées au format PDF (pas de photos prises via smartphone).
- Pour tout autre renseignement, contactez par e-mail le service NIE : cog.lyon.nie@maec.es